

REPLIR UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ GAZ MODÈLE 3



MODÈLE 3

À conserver par le destinataire

PROPRIÉTAIRE

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
CHAUFFERIE ET MINI-CHAUFFERIE
D'IMMEUBLE D'HABITATION
ALIMENTATION EN GAZ⁽¹⁾
(Art. 25 de l'arrêté du 2 Août 1977 modifié)

EMPLACEMENT LIBRE (2)

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION

Bât. : _____ Escalier : _____

Rue: _____ n° : _____

Localité: _____

Code Postal : |_|_|_|_|_|

Il s'agit d'une installation :

Neuve Complétée (3) Modifiée (3)

Dans un immeuble neuf (1ère occupation) OUI NON

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR

NOM DE L'ENTREPRISE
ADRESSE
CODE POSTAL ET VILLE

NATURE DU GAZ DANS L'INSTALLATION

Naturel Propane ou Butane Air propané ou air butané

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'INSTALLATEUR

CHAUFFERIE (4)		CONDUITES (5)						
Situation	Alimentation	Situation	Protection	Nature	Diamètre extérieur	Pression de service mbar	Assemblages	Accessoires
Exemple : RC A		Avant compteur						
		C	D	E			F	G
Puissance calorifique totale (en kW)		Après compteur						
		Ext	A	AMF	76,1	21	SOA	RCI

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR

L'installateur identifié ci-dessus atteste que l'installation décrite ci-dessus a été réalisée et éprouvée par ses soins conformément à l'arrêté du 2 août 1977 modifié et notamment que :

- les tuyauteries fixes ont subi les **épreuves** de résistance mécanique et d'étanchéité prévues à l'article 9,
- les installations ont été réalisées par des ouvriers munis d'une attestation **d'aptitude professionnelle** spécifique du mode d'assemblage du matériau concerné.

Cachet, date et signature

NOM DU RÉALISATEUR
RESPONSABLE DE
L'INSTALLATION + CACHET
(POUR LES ENTREPRISES)

L'ORGANISME DE CONTRÔLE

Cachet, date et signature

LE DISTRIBUTEUR (uniquement pour les installations neuves)

Avant compteur

Mise en gaz
faite le :
par* :

Avant compteur

Mise en gaz
faite le :
par* :

Cachet du distributeur ou du mandataire

*(Nom et signature)

EXPLICATION DES RENVOIS DU CERTIFICAT :

(1) Le présent certificat concerne les canalisations et organes accessoires d'alimentation des chaufferies et mini-chaufferies réalisés par l'installateur identifié au recto et situés entre l'organe de coupure (article 13-1 ou 13-2) (non compris celui-ci) et les organes de commande des générateurs de chaleur.

(2) Emplacement mis à la disposition des utilisateurs du document pour indiquer une référence à leur convenance (ex. : nom du client).

(3) Complément d'une installation intérieure de gaz existante :

Est considéré comme un complément d'installation tout remplacement d'un appareil par un appareil de même usage, mais susceptible de modifier la conformité antérieure de l'installation aux dispositions de l'arrêté du 2-8-1977 modifié et tout ajout sur l'installation existante d'au moins un appareil d'utilisation de gaz nécessitant la pose de tuyauteries fixes.

Modification d'une installation intérieure de gaz existante :

Est considérée comme modification d'installation toute adaptation de celle-ci à son environnement technique ou aux prescriptions réglementaires.

Le changement en tout ou partie d'une tuyauterie fixe, dans la nature de son matériau ou dans son linéaire, constitue une modification d'installation.

(4) Chaufferies :

A Situation			
À l'extérieur de l'immeuble	Ext	En terrasse de l'immeuble	Ter
En sous-sol de l'immeuble	SS	En combles	Com
En rez-de-chaussée de l'immeuble	RC		

B Alimentation à partir			
Du réseau de distribution par un branchement individuel	BI	D'une conduite à usage collectif de l'immeuble	CUC

(5) Conduites :

C Situation			
Coursive	Cou	Vide sanitaire	VS
Cage d'escalier	CE	À l'extérieur de l'immeuble	Ext
Sous-sol	SS	Parc de stationnement couvert	PSC

D Protection			
Apparente sans protection	A	Caniveau	Can
Apparente protégée mécaniquement	AP	Encastrée, enrobée, engravée	Enc
En gaine	G	Galerie technique	GT
Fourreau	F	Enterrée	Ent

E Nature			
Acier série moyenne et forte extra-légère	AMF	Cuivre	CU
autres séries	AEL	Aluminium	AL
Acier revêtu	A	Fonte ductile	FD
Acier inoxydable	AR	Polyéthylène	PE
	AI		

F**Assemblages**

Soudage à l'arc	SA	Raccords mécaniques	RM
Soudage oxyacétylénique	SOA	Collage alu	C
Soudo brasage	SB	Raccord électro soudable	RES
Brasage capillaire fort	BF	Joint à bride	JB

G**Accessoires**

Robinet 1/4 T clé séparée	RCS	Compensation dilatation linéaire	CDL
Robinet 1/4 T clé incorporée	RCI	Compensation dilatation angulaire	CDA
Robinet poussoir	RP	Raccord isolant	RI
Détendeur principal	D	Robinet déclencheur basse pression	RDBP
Déclencheur à maximum de débit moyenne pression	DDMP	Déclencheur à maximum de débit basse pression	DDBP